



## Présentation de position

Susciter la confiance dans une justice européenne  
Donner une dimension nouvelle à la formation judiciaire européenne  
Octobre 2010

Position paper en réponse à la COMMUNICATION (COM(2011) 551 final) de la Commission au Parlement européen, au conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions

### « SUSCITER LA CONFIANCE DANS UNE JUSTICE EUROPÉENNE DONNER UNE DIMENSION NOUVELLE À LA FORMATION JUDICIAIRE EUROPEENNE »

#### 1. Une dimension internationale

Créée en 1952, l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ) a pour vocation de représenter ses membres auprès des organisations internationales et d'assurer la collaboration avec les organismes professionnels nationaux. Elle pourvoit à l'amélioration des droits procéduraux nationaux et des traités internationaux. Elle s'efforce de promouvoir les idées, les projets et les initiatives tendant au progrès et à l'élévation du statut indépendant de l'huissier de justice.

L'UIHJ participe encore aux actions de structuration des huissiers de justice, notamment par son implication dans la création et le développement d'organisations professionnelles nationales en prévision de leur adhésion. Elle participe à des missions d'expertise auprès des gouvernements et des organismes internationaux.

Enfin, elle favorise partout où cela est possible la création d'un corps d'huissiers de justice constitué de professionnels, juristes de haut niveau, remplissant la double fonction d'agent chargé de la signification des actes judiciaires et extrajudiciaires, et de l'exécution des jugements.

L'UIHJ est membre du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies. Elle collabore aux travaux de la Conférence de la Haye de droit international privé, notamment dans l'aménagement des conventions relatives aux significations et notifications des actes judiciaires et de l'exécution.

#### 2. Une implication européenne

L'UIHJ est membre observateur permanent de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe et a participé activement à ce titre à l'élaboration de ses lignes directrices du 17 décembre 2009 sur l'exécution des décisions de justice<sup>1</sup>. Elle a participé aux travaux qui ont conduit à la révision du règlement (CE) n°1348/2000 du 29 mai 2000 sur la notification et la signification des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale. Elle a pris part aux réflexions visant à l'ouverture des professions judiciaires au Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale. Elle participe encore aux travaux du groupe « *Forum Justice* » mis en place par la Commission européenne ainsi qu'à son groupe de réflexion sur « *e-Justice* », au Forum de discussion sur les politiques et les pratiques de l'Union européenne en matière de justice et a également pris part aux travaux préparatoires sur la saisie conservatoire européenne des avoirs bancaires.

---

<sup>1</sup> Lignes directrices pour une meilleure mise en œuvre de la recommandation existante du Conseil de l'Europe sur l'exécution (CEPEJ(2009)11REV).



## Présentation de position

Susciter la confiance dans une justice européenne  
Donner une dimension nouvelle à la formation judiciaire européenne  
Octobre 2010

Ces collaborations à différents niveaux avec les institutions européennes font de l'UIHJ un interlocuteur actif de l'élaboration d'un véritable espace judiciaire européen ainsi qu'une force de proposition<sup>2</sup>.

Elle organise de nombreux colloques auxquels sont conviés et participent les représentants de la Commission (cf. note 2 page 1).

L'UIHJ est également membre de l'Institut de droit européen (Eli).

### 3. Une vocation de formation

L'UIHJ se joint à la Commission européenne pour affirmer l'importance de la formation judiciaire. Elle a fait de la formation l'un de ses objectifs principaux dès sa création, considérant qu'elle était le pilier de soutien du développement de toute profession.

Sa vocation internationale lui offre la possibilité d'organiser des sessions de formation dans différentes parties du monde, et notamment en Afrique, où, en collaboration avec l'Ecole Nationale de Procédure de Paris<sup>3</sup>, elle œuvre à la connaissance des instruments européens dans le cadre de sa vocation d'harmonisation du statut et des activités des huissiers de justice.

Dans le cadre de sa mission de recherche et de formation, l'UIHJ a créé un Conseil scientifique composé par des professeurs qui enseignent au sein d'universités situées dans les différentes régions du monde : six membres sont originaires de l'Union européenne, un est Russe, deux sont Africains, un est Américain du Nord, un est Américain du Sud, un autre enfin Thaïlandais.

L'UIHJ permet ainsi une coopération entre universitaires et praticiens.

Elle a déjà mis en place grâce à son réseau de professionnels un système d'échange<sup>4</sup> qu'elle entend développer dans le cadre de sa mission de formation.

Son expérience en la matière lui permet de prétendre à devenir l'un des partenaires clés de la promotion de la formation judiciaire européenne.

#### 3.1. Une approche pratique

- Consciente de l'importance, pour les huissiers de justice (professionnels de l'exécution, de la signification, de la preuve), d'être formés au droit européen car ils sont amenés à appliquer régulièrement les instruments européens (règlements (CE) 44/2001, 1206/2001, 805/2004, 1896/2006, 861/2007, 1393/2007, 4/2009) ;
- Consciente que cette importance est grandissante avec l'action prochaine de l'Union européenne dans le domaine de l'exécution forcée avec notamment la création d'une saisie conservatoire européenne des avoirs bancaires ;

L'UIHJ depuis quatre années à présent organise une journée de formation européenne<sup>5</sup> dans des pays de l'Union européenne (Belgique, France, Hongrie) composée d'une revue de législation européenne

<sup>2</sup> Proposition sur l'harmonisation de l'acte introductif d'instance au sein de l'Union européenne - Colloque de Sibiu. Editions EJT 2011

<sup>3</sup> Organe de formation des huissiers de justice français

<sup>4</sup> L'UIHJ favorise l'organisation de voyages d'étude dans les bureaux des confrères des différents pays qui la composent.

<sup>5</sup> Cf. programmes en annexe



### **Présentation de position**

Susciter la confiance dans une justice européenne  
Donner une dimension nouvelle à la formation judiciaire européenne  
Octobre 2010

et d'une revue de jurisprudence européenne de la CJUE commentée par des professeurs, suivies de thèmes concernant les différents instruments européens illustrés par des cas pratiques (utilisation concrète des instruments européens, aide à la rédaction des formulaires multilingues qui accompagnent les règlements européens, sensibilisation aux nouvelles technologies de communication). En effet, le droit procédural et le droit de l'exécution doivent constituer des domaines prioritaires de la formation judiciaire européenne.

### **3.2. Prospectives et besoins**

#### **- Cible**

Ces journées de formation européenne, où tous les Etats membres de l'Union européenne étaient représentés, étaient jusqu'à présent réservées aux huissiers de justice. L'UIHJ envisage d'en faire des journées interprofessionnelles ouvertes aux professionnels : juges professionnels, procureurs, avocats et avoués, huissiers de justice, notaires, s'inscrivant ainsi dans le droit fil de la communication du 13 septembre. Les thèmes abordés s'articulent autour d'une approche pratique de la formation judiciaire européenne concernant les professionnels indispensables au fonctionnement des systèmes judiciaires visés dans la communication COM(2011) 551 final. Ce mode de formation devrait permettre des échanges de bonnes pratiques entre les professionnels concernés, de discuter de l'applicabilité des instruments européens et viser ainsi par la détection des difficultés à différents niveaux de l'appareil judiciaire, par l'émission de solutions, à l'amélioration des systèmes judiciaires.

#### **- Moyens**

Les nouvelles technologies doivent permettre d'améliorer les méthodes d'apprentissage et de formation.

Lors de son prochain conseil permanent annuel de novembre, l'UIHJ consacrerait un atelier à la formation e-Learning, dans lequel l'utilisation des nouvelles technologies destinées à améliorer la qualité de la formation au travers de l'accès aux ressources à distance sera exposée aux représentants de la profession d'huissier de justice des 72 pays membres de l'UIHJ.

Jusqu'à présent l'UIHJ a pourvu elle-même avec la contribution des huissiers de justice participants aux dépenses occasionnées par l'organisation des différentes sessions de formation (coût de la traduction des documents, recours à des interprètes, prise en charge de l'hébergement et des voyages des intervenants). L'ouverture de sa formation aux autres professions en s'inscrivant dans les lignes de la communication de la Commission européenne devrait lui permettre de solliciter un soutien financier nécessaire au développement de cette mission.

Pour conserver un niveau d'excellence, il est impératif que la formation initiale et continue soit interprofessionnelle car non seulement l'acquisition, le maintien et la mise à niveau des connaissances, mais aussi leur application harmonisée, sont l'un des rouages de la sécurité juridique.



### **Présentation de position**

Susciter la confiance dans une justice européenne  
Donner une dimension nouvelle à la formation judiciaire européenne  
Octobre 2010

### **Contact :**

**UIHJ**

43 rue de Douai

75009 Paris – France

Tel : +33 (0)1 49 70 12 87

Fax : +33 (0)1 49 70 15 87

<http://www.uhj.com>

[uhj@uhj.com](mailto:uhj@uhj.com)

